

RegulaE.Fr - Rapport annuel 2017

Le mot du Président



Chers collègues,

Le 28 novembre 2016, nous avons ensemble créé le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie, que nous connaissons désormais sous le nom de RegulaE.Fr. Lorsqu'avec les régulateurs ivoirien (ANARE-CI), belge (CREG) et québécois (Régie de l'énergie) nous avons lancé cette initiative, nous ne savions pas si elle rencontrerait un certain succès. Aujourd'hui je pense que nous pouvons dire que c'est bien le cas. Et je tiens à remercier l'ensemble des régulateurs qui a rendu possible, par leur implication, ce résultat. Le Comité de

Coordination s'est réuni très régulièrement au cours de ces derniers mois et a ainsi permis de préparer la réunion du 11 juillet dernier à Bruxelles, où nous avons évoqué les différents aspects de l'indépendance des régulateurs. La réunion annuelle qui sera organisée les 11 et 12 octobre à Abidjan promet également d'être l'occasion de fructueux échanges.

Nos discussions mettent en exergue à la fois tout ce qui nous est commun et aussi la diversité des situations rencontrées. C'est cette richesse qui donne à RegulaE.Fr toute sa dimension. Qu'il s'agisse de la formation des personnels au sein des autorités de régulation, de l'indépendance, ou de la question de grands marchés régionaux, nous sommes tous confrontés à des problèmes similaires. L'usage de la langue française est de nature, et nous l'avons constaté au cours de cette première année, à faciliter les échanges, le partage d'expériences et la constitution de liens privilégiés. De plus les référentiels juridiques et le mode de pensée du monde francophone peuvent parfois diverger d'une tradition plus anglo-saxonne de la régulation.

Plus encore peut-être que dans les années précédentes, l'énergie est un sujet fondamental pour l'avenir de notre planète. Je souhaite, comme premier président de RegulaE.Fr, que tout ce que nous ferons ensemble contribue à une meilleure compréhension des enjeux et puisse apporter, par notre travail en commun, des pistes d'avenir.



Sommaire

Le mot du Président

1.	Le Comité de coordination en 2017	3			
2.	Présentation générale de RegulaE.Fr	4			
a.	Objectifs et missions	4			
b.	Structure	4			
3.	Les principales réalisations en 2017	6			
a.	Evènements	6			
b.	Travaux de communication	7			
c.	Renforcer les capacités institutionnelles des régulateurs	8			
4.	Programme de travail 2018	.10			
Char	te du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie	.11			
Décla	aration finale de la réunion de lancement du réseau francophone des régulate	urs			
de l'é	e l'énergie – 28 novembre 201616				



1. Le Comité de coordination en 2017



Hippolyte Ebagnitchie, 1^{er} Vice-Président



Philippe de Ladoucette, Président



Marie-Pierre Fauconnier, 2^{ème} Vice-Présidente



2. Présentation générale de RegulaE.Fr

RegulaE.Fr est le Réseau francophone des régulateurs de l'énergie créé à Paris le 28 novembre 2016 à l'initiative des régulateurs belge (CREG), français (CRE), ivoirien (ANARE-CI) et québécois (Régie de l'énergie). Il regroupe aujourd'hui 17 autorités de régulation d'Afrique, d'Europe et du Canada.

a. Objectifs et missions

Les objectifs et l'organisation du Réseau sont définis par une charte, adoptée lors de la réunion de lancement du 28 novembre 2016. RegulaE.Fr a été conçu comme un réseau d'échange et de dialogue entre autorités de régulation de l'énergie de pays ayant la langue française en partage. Alors que les régulateurs de l'énergie, dans la plupart des structures qui les rassemblent, communiquent majoritairement en anglais, débattre en français sur les questions de régulation permet de surmonter cet obstacle linguistique. De même, le partage de cette même langue mais aussi de référentiels communs permet d'offrir des perspectives différentes de celles du monde anglo-saxon, et de développer une vision spécifiquement francophone de la régulation.

Il vise plus précisément à établir et à renforcer la collaboration entre ses membres, et promeut l'échange d'informations, la facilitation des efforts de formation, la coordination et la coopération technique.

b. Structure

Le Réseau se réunit chaque année lors d'une réunion au cours de laquelle il prend les grandes décisions et élit le Comité de coordination. Il est composé de trois instances formelles.

Comité de coordination

Le Comité de coordination a pour mission de donner les grandes orientations du Réseau, d'organiser les rencontres régulières, et plus généralement de coordonner et d'animer les échanges entre les membres. Il est composé d'un(e) président(e), et de deux vice-président(e)s, élu(e)s pour un mandat d'un an non renouvelable consécutivement.

M. Philippe de Ladoucette occupe actuellement le poste de président, qu'il cèdera, en octobre 2017, à M. Hippolyte Ebagnitchie (ANARE-CI ivoirienne), actuellement 1^{er} vice-président. Mme Marie-Pierre Fauconnier (CREG belge) assure la deuxième vice-présidence du réseau pour 2017.

Secrétariat

Sous la responsabilité du Président, le Secrétariat prépare les ordres du jour et les documents de réunion, il apporte un soutien au Comité de coordination, et assiste le Réseau dans la



réalisation de ses travaux. Il a plus généralement vocation à animer ce Réseau et à dynamiser les échanges entre ses membres. Il est assuré actuellement par la CRE française.

Comité de communication

Lors de l'atelier de travail du 11 juillet, il a été convenu de mettre en place un « Comité de communication ». Ce Comité de communication sera en charge, d'une part de l'animation du site Internet du Réseau (organisation du site, mises en ligne régulières, etc.), et d'autre part de la préparation des lettres d'information biannuelles, publiées à la suite des réunions de RegulaE.Fr qui seront rédigées avec l'appui de la Présidence et du Secrétariat.

L'ANARE-CI ivoirienne, l'ARSE du Burkina Faso, la CRE française et la CREG belge se sont portés volontaires pour participer à ce comité qui a vocation à s'élargir à tous les membres à l'avenir. Un responsable de la communication dans chaque autorité devra être désigné. Cette personne se fera le relai des informations en provenance de RegulaE.Fr et pourra aussi relayer les initiatives nationales qui pourraient intéresser les membres.



3. Les principales réalisations en 2017

a. Evènements

Deux évènements ont été organisés durant la première année de l'existence de RegulaE.Fr: la réunion de lancement en novembre 2016 et le premier atelier de travail en juillet 2017. Le prochain aura lieu les 11 et 12 octobre 2017 à Abidjan à l'occasion de la réunion annuelle qui marquera le début de la présidence de RegulaE.Fr par l'ANARE-CI et qui aura pour thème la construction des marchés régionaux.

Réunion de lancement du 28 novembre 2016

Le 28 novembre 2016, la CRE a accueilli dans ses locaux la première réunion de RegulaE.Fr rassemblant des membres de 17 autorités de régulation de pays africains, européens et canadiens, au cours de laquelle les membres ont adopté la Charte fondatrice du Réseau. Ils ont ainsi exprimé leur volonté de collaborer pour promouvoir la régulation du secteur de l'énergie, aux fins du développement socio-économique de leurs populations. Les participants ont fait part de leurs expériences au sein de diverses structures de coopération régionale. Ils ont ensuite identifié des problématiques et des sujets d'intérêt communs. Enfin, plusieurs dispositifs de formation pour la régulation dans le secteur de l'énergie ont été présentés, la formation étant en effet un outil important pour le renforcement des capacités des régulateurs.

Atelier de travail du 11 juillet 2017

Un premier atelier de travail organisé à l'invitation de la CREG belge s'est tenu le 11 juillet 2017, à Bruxelles. Des membres de RegulaE.Fr issus de 12 autorités de régulation se sont réunis pour traiter du thème de l'indépendance des régulateurs. Au cours de cet atelier, des pistes de réflexion et de travail ont été échangées afin de mieux comprendre la notion d'indépendance du régulateur et les différentes formes qu'elle peut revêtir. Une discussion s'est ensuite instaurée autour des bonnes pratiques de gouvernance et des méthodes pour accroître la performance des régulateurs. Les membres de RegulaE.Fr ont pu ainsi engranger de solides connaissances, assorties d'exemples pratiques, pour améliorer leur mode de fonctionnement et leur indépendance.

En marge de cette réunion et avec l'aide de la CREG, certains membres de RegulaE.Fr ont pu visiter le Parlement européen et assister à une réunion de la Commission parlementaire en charge de l'énergie.

Assemblée générale et atelier des 11 et 12 octobre 2017

A l'invitation de l'ANARE-CI, les membres de RegulaE.Fr se réuniront à nouveau les 11 et 12 octobre 2017 à Abidjan pour la réunion annuelle du Réseau.



L'atelier de travail organisé le 11 octobre sur le thème de la construction des marchés régionaux donnera lieu à des échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les régulateurs et les professionnels du secteur de l'énergie qui seront présents. A l'occasion de l'Assemblée générale de RegulaE.Fr qui aura lieu le lendemain, M. Hippolyte Ebagnitchie (ANARE-CI) prendra la Présidence de RegulaE.Fr en succédant à M. Philippe de Ladoucette.

b. Travaux de communication

Mise en place d'une Charte et d'une Déclaration commune de création du Réseau

Lors de la réunion de lancement du 28 novembre 2016, les autorités de régulation présentes ont adopté la Charte de RegulaE.Fr qui constitue l'acte fondateur du Réseau. En parallèle, une déclaration commune a été publiée. L'objectif de ces deux documents, en annexe du rapport, était d'officialiser l'existence du Réseau en tant que structure souple de coopération, et de mettre en place des outils pour mener à bien les objectifs du Réseau. Un Comité de coordination a ainsi été créé, et le Secrétariat a été confié à la CRE française.

Mise en place d'un site internet

RegulaE.Fr dispose de son propre site internet, www.regulae.fr, hébergé et mis à jour par le Secrétariat. L'objectif de cet outil est de constituer la base de la communication du Réseau. Entre les membres, il permet la communication sur des sujets d'actualité concernant les régulateurs individuellement ou collectivement. Il se fait aussi le relai de dispositifs de formation existants et les documents de réunion (powerpoint, photos...) y sont mis en ligne à la disposition des membres. Vis-à-vis de l'extérieur, le site internet constitue la vitrine de RegulaE.Fr où sont affichés ses travaux et la communication sur les prochains évènements du Réseau.

Des fiches pays présentant notamment le mix énergétique et la structuration du secteur de l'énergie dans les pays des régulateurs membres de RegulaE.Fr doivent être prochainement mises en ligne.

Consultation des membres sur les futurs travaux du Réseau

À la suite de la réunion du 28 novembre, durant laquelle les membres avaient évoqué plusieurs thèmes de discussion qu'ils souhaitaient aborder lors des réunions prochaines, une consultation s'est tenue sur la priorisation des sujets. La thématique de l'indépendance avait ainsi été sélectionnée pour l'atelier de travail du 11 juillet. Le thème de la construction des marchés régionaux sera lui abordé en octobre à Abidjan. D'autres sujets restent à traiter, entre autres l'innovation réglementaire, les nouveaux modes de tarification, l'impact du digital sur les consommateurs et les zones non-interconnectées.

Les membres de RegulaE.Fr ont également décidé de développer un glossaire francophone de la régulation.



Mise en place d'une lettre régulière d'information

Une lettre d'information biannuelle est publiée après chaque réunion de RegulaE.Fr. Cette lettre résume les conclusions de chaque réunion, informe sur l'actualité du Réseau, publie des actualités nationales en provenance des membres du Réseau (travaux législatifs, développements importants de projets d'infrastructure ou d'interconnexions, changement du cadre de régulation...), un calendrier des évènements à venir, un dossier de fond ou une interview de grands témoins de l'énergie... La première lettre d'information a été pilotée par le Secrétariat et publiée le 28 septembre 2017. Le Comité de communication sera par la suite chargé de leur préparation, sous le pilotage de la Présidence.

Le Comité de coordination, dans sa dernière réunion, a manifesté son souhait que des lettres intermédiaires soient publiées entre les deux lettres biannuelles, afin que l'actualité du réseau soit plus régulière. Cette proposition sera étudiée ultérieurement.

Travaux préparatoires à la mise en place d'une Charte graphique

Le Secrétariat a travaillé à l'élaboration d'une charte graphique et d'un logo afin de donner une identité visuelle au Réseau. Les propositions seront présentées à la réunion annuelle les 11 et 12 octobre 2017 à Abidjan.

c. Renforcer les capacités institutionnelles des régulateurs

Echange d'expérience entre membres

Les objectifs de la régulation de l'énergie sont similaires dans tous les pays membres de RegulaE.Fr. Ils consistent à permettre une contribution optimale de l'énergie au progrès social, environnemental et économique. La coopération entre régulateurs, par le dialogue sur les sujets fondamentaux de la régulation, stimule le partage d'expérience et identifie les bonnes pratiques. Cette coopération renforce les capacités institutionnelles des autorités de régulation. C'est pourquoi le réseau RegulaE.Fr a été conçu comme une instance d'échange et de dialogue entre membres.

Relayer les dispositifs de formation existants

Si le Réseau n'est pas un formateur à part entière, il est en revanche un facilitateur en ce qu'il relaie les informations sur les différentes offres de formation existantes. Trois programmes ont ainsi été présentés le 28 novembre : l'<u>Ecole de la régulation de Florence</u> (FSR), l'<u>Institut de la Francophonie pour le développement durable</u> (IFDD) et la formation <u>BADGE</u> (Bilan d'aptitude délivré par les grandes écoles). La dernière session de la formation BADGE se tiendra en octobre à Abidjan. Il a donc été décidé d'adosser la réunion du réseau RegulaE.Fr à cet évènement.



Développer les relations avec les partenaires du Réseau

RegulaE.Fr a développé des relations avec des partenaires extérieurs au Réseau. Lors de la réunion de lancement, de nombreux intervenants provenant de l'ARCEP, de la DG Coopération internationale et développement international (DEVCO) de la Commission européenne, de l'Ecole de la régulation de Florence ou encore de l'Ecole des Mines via la formation BADGE, ont fait le déplacement. Dans les années à venir, il apparaît nécessaire de consolider ces liens avec des partenaires extérieurs.



4. Programme de travail 2018

Le programme de travail pour l'année 2018 est le suivant :

a) Evènements

Nature de la réunion	Date	Lieu
Atelier de travail	Printemps 2018	A l'invitation de l'un des membres
Assemblée générale	Automne 2018	A l'invitation de l'un des membres

b) Actions de communication

Nature de l'action	Entité(s) responsable(s)	
Mise en place et déploiement de la charte graphique et du logo	Secrétariat Comité de communication	
Rédaction des lettres d'information	Secrétariat Comité de communication Membres	
Animation et entretien du site Internet	Secrétariat Comité de communication Membres	

c) Relations avec les partenaires de RegulaE.Fr

Nature de l'action					Entité(s) responsable(s)	
	Dispositifs	de	formation:	relais	des	Secrétariat
	informations	S				Comité de communication
						Membres

Comité de rédaction : Philippe de Ladoucette, Amélie Gravier, Octave Marot, Rébecca Radereau



Charte du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie

PREAMBULE

Les Autorités de régulation des marchés et des réseaux de l'énergie des Etats ayant la langue française en partage,

EXPRIMENT à travers la présente Charte leur volonté de collaborer pour promouvoir la régulation du secteur de l'énergie, aux fins du développement socio-économique de leurs populations.

RECONNAISSENT à cet effet

- (1) la similitude des objectifs de la régulation de l'énergie dans tous les pays concernés, et notamment l'importance de l'énergie pour le progrès social, environnemental et économique;
- (2) les liens privilégiés tissés par l'usage commun de la langue française, propres à faciliter les échanges et la compréhension mutuelle ;
- (3) l'existence de nombreuses valeurs communes, de nature à faciliter une approche similaire des questions liées à l'évolution vers une régulation plus efficace en faveur de l'intérêt général ainsi qu'à l'intensification des échanges d'énergie; et constituant une forte incitation au partage d'expériences;
- (4) le caractère mondial des questions de l'énergie, qui invite les parties prenantes, publiques et privées, à renforcer continuellement la coopération internationale ;

SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1

Réseau francophone des régulateurs de l'énergie

Les Autorités de l'espace francophone en charge de réguler les marchés de l'énergie créent entre elles un Réseau francophone des régulateurs de l'énergie, dénommé RegulaE.Fr (ci-après désigné « Réseau »).

Article 2

Objectifs et missions du Réseau

Le Réseau vise à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre ses membres.

Le Réseau a pour mission de

promouvoir l'échange d'expériences et d'informations,

faciliter l'émergence de l'expertise dans les pays membres à travers des échanges poussés et des actions de formation,



développer la coordination et la coopération technique entre ses membres.

Article 3

Droits et engagements réciproques

Le Réseau entreprend toute action nécessaire à la poursuite des objectifs susvisés, et en particulier à :

- (1) encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés de l'énergie qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- (2) offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les experts de diverses disciplines des marchés de l'énergie et éventuellement des acteurs des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance qui s'imposent aux régulateurs;
- (3) engager une réflexion commune sur les enjeux liés aux activités de régulation de l'énergie dans les pays membres du Réseau, afin d'y apporter ensemble les solutions idoines ;
- (4) réaliser des travaux sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la réflexion.

Article 4

Composition du réseau

Toute Autorité de régulation de l'énergie des pays ayant la langue française en partage peut, sur demande, devenir membre du Réseau.

Le Réseau peut accueillir des membres associés sur décision de ses membres.

Chaque membre est représenté par son dirigeant. En cas d'empêchement, il peut déléguer l'un de ses proches collaborateurs.

Article 5

Fonctionnement

Les décisions du Réseau sont prises par consensus ou, en l'absence de consensus, à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés.

Un membre peut, le cas échéant, donner procuration écrite à un autre membre du Réseau qui est présent à la réunion concernée, avec copie au Secrétariat au plus tard 10 jours avant la



réunion. Chaque membre du Réseau présent à la réunion ne peut recevoir qu'une seule procuration.

Lorsque cela est utile aux travaux du Réseau, celui-ci peut convier des observateurs sans voix délibérative ainsi qu'inviter des experts extérieurs.

Article 6

Présidence

Le Réseau est présidé par le représentant d'un membre tel que défini à l'article 4. Le président est élu, lors de la réunion annuelle, pour un mandat d'un an non renouvelable consécutivement.

Le président est assisté par deux vice-présidents, dont l'un assure l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement du président.

Les élections ont lieu à chaque réunion annuelle, selon le principe suivant :

le 1er vice-président devient président;

un nouveau 1er vice-président est élu;

le président sortant devient 2ème vice-président.

Lors de la première réunion du Réseau sont élus le premier président, ainsi que les deux viceprésidents, dont le 1^{er} assurera la présidence suivante.

Le président convoque et dirige les réunions du Réseau. L'ordre du jour de la réunion du Réseau est communiqué par le Président au plus tard 10 jours avant la date prévue de son organisation.

Article 7

Comité de coordination & Secrétariat

Le comité de coordination est composé du Président et des Vice-présidents. Il a pour mission d'organiser la rencontre annuelle et de coordonner les échanges à travers le réseau.

Le Secrétariat du Réseau travaille sous la responsabilité du Président. Il prépare les ordres du jour et les documents de réunion, rédige les procès-verbaux des réunions, élabore les communiqués de presse et assiste le Réseau dans la réalisation de ses missions.

Le Secrétariat reçoit les demandes d'adhésion au Réseau et les présente, pour approbation, lors de la réunion suivante.



Le Secrétariat enregistre les déclarations de retrait du Réseau et en informe les membres.

Article 8

Réunions des membres

Le Réseau tient au minimum une réunion annuelle. La réunion se tient dans le pays choisi par la réunion annuelle précédente, parmi les membres volontaires.

Les membres sont invités à mettre en commun leur expérience et font rapport de travaux d'intérêt collectifs effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau.

A l'occasion de l'une de ses réunions, le Réseau peut organiser avec le pays hôte une conférence élargie qui peut être publique. Cette conférence est l'occasion de confronter des points de vue sur l'évolution des marchés de l'énergie, de présenter les résultats de recherches, de partager des analyses de l'actualité internationale ainsi que de discuter en profondeur des projets de réforme dans le domaine de l'énergie.

Le Réseau se fixe un plan d'action lors de sa réunion annuelle.

Dans la mesure de ses possibilités et selon les besoins, le Réseau peut organiser d'autres activités sur différentes sujets d'intérêt commun permettant aux membres de partages leur savoir-faire et leur expertise ainsi que d'évoquer des problèmes rencontrés lors de l'exercice de leurs missions.

Article 9

Langue de travail

La langue de travail du Réseau est le français.

Article 10

Financement

Le Réseau est un organisme à but non lucratif et fonctionne sans budget.

Les membres sont responsables de leurs dépenses lors de leurs déplacements ou de leurs séjours pour participer à une réunion ou à une activité du Réseau.

Le Réseau peut solliciter les contributions volontaires de ses membres ou de tiers pour assurer la réalisation des activités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, dans le respect des principes d'intégrité et d'indépendance qui s'imposent aux régulateurs.



Article 11

Dissolution

Le Réseau est dissout par décision de l'ensemble de ses membres.

Article 12

Dispositions finales

Lorsque cela est nécessaire, les membres du Réseau modifient la présente Charte ou s'accordent sur son interprétation.

La mise en œuvre de la Charte peut faire l'objet de notices explicatives qui lui seront annexées.

La présente Charte prend effet le 28 novembre 2016.



Déclaration finale de la réunion de lancement du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie – 28 novembre 2016

La 1ère réunion internationale du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie RegulaE.Fr s'est tenue à Paris le 28 novembre 2016 à l'invitation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) française.

Les membres de dix-sept Autorités de régulation africaines, canadiennes et européennes sont convenus d'établir un tel Réseau. Plusieurs dispositifs de formation pour la régulation dans le secteur de l'énergie ont été présentés, la formation étant en effet un outil important pour le renforcement des capacités des régulateurs. En outre, les participants ont fait part de leurs expériences au sein de diverses structures de coopération régionale. Enfin, les régulateurs présents ont identifié des problématiques et des sujets d'intérêt communs, qui pourront être traités dans les futurs travaux du Réseau.

La Commission européenne a exprimé l'intérêt qu'elle porte à cette initiative.

Les participants, régulateurs de l'énergie et membres associés ayant la langue française en partage :

EXPRIMENT leur volonté de collaborer pour promouvoir la régulation du secteur de l'énergie, aux fins du développement socio-économique de leurs populations ;

RECONNAISSENT à cet effet

- (1) la similitude des objectifs de la régulation de l'énergie dans tous les pays concernés, et notamment l'importance de l'énergie pour le progrès social, environnemental et économique ;
- (2) l'existence de nombreuses valeurs communes, de nature à faciliter une approche similaire des questions liées à l'évolution vers une régulation plus efficace en faveur de l'intérêt général ainsi qu'à l'intensification des échanges d'énergie; et constituant une forte incitation au partage d'expériences;
- (3) la demande d'une coopération approfondie, fondée sur la compréhension réciproque des missions et des métiers des Autorités de régulation ;
- (4) la nécessité de dialoguer sur les sujets fondamentaux de la régulation afin d'identifier les bonnes pratiques ;
- (5) l'utilité d'un cadre de coopération visant à renforcer les capacités institutionnelles des autorités de régulation ;

ETABLISSENT un Réseau francophone des régulateurs de l'énergie RegulaE.Fr afin de renforcer la collaboration entre les Autorités de régulation.

ADOPTENT une Charte fixant les objectifs et les missions de ce Réseau, et définissant les règles de son fonctionnement.

DESIGNENT le comité de coordination du Réseau, composé de Philippe de LADOUCETTE de la CRE française en tant que Président, et Hippolyte EBAGNITCHIE de l'ANARE ivoirienne et Marie-Pierre FAUCONNIER de la CREG belge en tant que Vice-présidents.



Fait à Paris, le 28 novembre 2016.

PARTICIPANTS

Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) - Algérie Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG)- Belgique Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) - Bénin Commission de Régulation de l'Energie et de l'Eau (EWRC) - Bulgarie Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité (ARSE) - Burkina Faso Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) - Cameroun Régie de l'Energie du Québec - Canada Office National de l'Energie (ONE) - Canada Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE) - Côte d'Ivoire Commission de Régulation de l'Energie (CRE) - France Commission des Services d'intérêt Public (SPRK) - Lettonie Institut luxembourgeois de régulation (ILR) - Luxembourg Office de Régulation de l'Electricité (ORE) - Madagascar Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) - Mali Autorité Polynésienne de la Concurrence (APC) - Polynésie Autorité de Régulation de l'Énergie (ANRE) - Roumanie

<u>www.regulae.fr</u> 17

Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) - Sénégal